



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 29/2020

Objet du préavis

Budget 2021

Table des matières

1.	Objet du préavis.....	3
2.	Analyses.....	3
2.1.	Analyse des charges.....	4
2.1.1.	Charges maîtrisables.....	4
2.1.2.	Charges non maîtrisables.....	8
2.1.3.	Charges internes.....	13
2.2.	Analyse des charges – Récapitulatif.....	15
2.3.	Analyse des revenus.....	16
2.3.1.	Revenus fiscaux.....	16
2.3.2.	Revenus non fiscaux.....	20
2.3.3.	Revenus internes	22
2.4.	Analyse des revenus – Récapitulatif.....	24
3.	Commentaires.....	25
3.1.	Chapitre 1 : Administration générale.....	25
3.2.	Chapitre 2 : Finances.....	26
3.3.	Chapitre 3 : Domaines et bâtiments.....	27
3.4.	Chapitre 4 : Travaux.....	29
3.5.	Chapitre 5 : Instruction publique et cultes.....	29
3.6.	Chapitre 6 : Police	30
3.7.	Chapitre 7 : Sécurité sociale	31
3.8.	Chapitre 8 : Services industriels	31
4.	Conclusions.....	31

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Pour la 2^e fois, la Municipalité élabore un préavis du budget afin de donner une explication aussi complète que possible sur son budget 2021, par le biais d'analyses détaillées des charges et des revenus au chapitre 2.

En préambule, nous rappelons quelques éléments du contexte dans lequel se place le projet de budget.

Les 10 derniers exercices se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes fiscales supplémentaires, des dépenses budgétisées non réalisées et un système péréquatif en notre faveur.

Le bouclage des comptes de l'année 2019 s'est soldé par un résultat légèrement positif de Fr. 46'254.01 après des amortissements supplémentaires de Fr. 100'000.— et des attributions complémentaires aux fonds de réserve et de renouvellement pour Fr. 500'000.—, ainsi qu'une marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 4.1 mios.

L'exercice 2020 devrait être proche de l'équilibre et comme ces derniers exercices, la marge d'autofinancement continuera d'être positive malgré les incertitudes qui subsistent suite à la crise sanitaire Covid-19.

Dans l'élaboration du budget 2021, la Municipalité a été attentive à l'évolution des charges et notamment celles que l'on peut considérer comme maîtrisables. Ce budget prend en compte la suite des effets de la nouvelle politique salariale découlant du nouveau règlement du personnel communal (cf. préavis n° 02/2019) ainsi qu'une légère progression de l'effectif du personnel communal.

Enfin, les recettes ont été évaluées sur la base d'un coefficient d'imposition communal de 73 %, conformément à la proposition de la Municipalité faite dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté d'imposition pour l'année 2021. A cet égard, nous rappelons que les effets financiers d'une modification du taux d'imposition se font ressentir sur une période de 2 à 3 ans.

2. Analyses

Le budget est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie.

La comparaison avec le budget 2020 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal sans les crédits complémentaires.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2021, le budget 2020 voté par le Conseil communal, les comptes 2019 et les comptes 2018 (en Fr.)

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Total des charges	46'863'671.—	45'863'851.—	45'713'327.27	43'782'327.55
Total des produits	46'373'495.—	45'877'029.—	46'359'581.28	45'345'447.39
Résultats (- = Bénéfice)	490'176.—	- 13'178.—	- 646'254.01	- 1'563'119.84
Amortissements supplémentaires	0.—	0.—	100'000.—	291'717.95
Attributions supplémentaires aux fonds de réserve et de renouvellement	0.—	0.—	500'000.—	1'200'000.—
Résultats (- = Bénéfice)	490'176.—	- 13'178.—	- 46'254.01	- 71'401.89

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité bénéficie d'une véritable influence et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2021 et le budget 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	11'993'075.—	11'685'015.—	308'060.—	2.64 %
Biens, services et marchandises	9'807'627.—	9'838'921.—	- 31'294.—	- 0.32 %
Aides et subventions	2'860'437.—	2'923'197.—	- 62'760.—	- 2.15 %
Total des charges maîtrisables	24'661'139.—	24'447'133.—	214'006.—	0.88 %

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2021 et les comptes de l'année 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	11'993'075.—	11'270'443.20	722'631.80	6.41 %
Biens, services et marchandises	9'807'627.—	9'754'380.12	53'246.88	0.55 %
Aides et subventions	2'860'437.—	3'382'419.23	- 521'982.23	- 15.43 %
Total des charges maîtrisables	24'661'139.—	24'407'242.55	253'896.45	1.04 %

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel augmentent de 2.6 % par rapport au budget 2020 et de 6.4 % par rapport aux comptes 2019.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'ils sont en baisse de 0.3 % par rapport au budget 2020 et en hausse de 0.6 % par rapport à ceux constatés dans le cadre du bouclage des comptes 2019.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions sont en diminution de 2.1 % par rapport au budget 2020 et en forte diminution de 15.4 % par rapport aux comptes 2019.

2.1.1.1. Autorités et personnel

La progression des charges relatives aux autorités et au personnel provient de plusieurs facteurs :

- ajustement à l'année des nouveaux postes créés au budget 2020 ;
- prise en compte de l'ETP supplémentaire au secteur Informatique et télécoms, ainsi que de postes de formateurs pour les cours de français repris par le secteur Jeunesse et intégration.

Augmentations statutaires des salaires et nouvel état de collocation

Pour l'année 2021, nous avons pris en compte les annuités traditionnelles en colloquant tous les collaborateurs communaux dans leur nouvel état de collocation selon la nouvelle échelle des traitements. Il a également été tenu compte de effets de rattrapage dus aux ajustements par rapport au salaire cible, tout ceci en application du nouveau règlement du personnel communal. Il semble important de relever que le budget salaires du personnel communal soumis au règlement du personnel plaque à la réalité.

Compte n° 3011 de l'Administration générale

Pour le budget 2021, la convention « Prolog Emploi » n'a pas été renouvelée.

Par ailleurs et de manière générale, comme énoncé ci-dessus, les comptes des traitements du budget 2021 plaquent à la réalité des salaires convenus, selon la politique salariale. Aussi, un montant de l'ordre de Fr. 110'000.— est inséré à ce poste budgétaire l'adaptation provisoire des salaires 2021, ainsi que l'engagement de CDD à la suite d'une vacance de poste due à une maladie ou un accident, ou alors à une surcharge de travail dans un secteur de l'administration communale ainsi que l'adaptation provisoire des salaires 2021.

2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en diminution de 0.3 % par rapport au budget 2020 et en progression de 0.6 % par rapport aux comptes de l'année 2019.

La progression de l'ordre de Fr. 53'200.— par rapport aux comptes de l'année 2019 provient pour l'essentiel des postes suivants :

Imprimés et fournitures de bureau	Fr.	69'900.—
Achats mobiliers, machines et véhicules	- Fr.	175'700.—
Achat eau, énergie, combustible	Fr.	72'900.—
Entretien du patrimoine	Fr.	44'000.—
Loyers, fermages	- Fr.	79'400.—
Honoraires et prestations de service	Fr.	125'900.—
Divers	- Fr.	<u>4'400.—</u>
Total	Fr.	<u>53'200.—</u>

2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, en légère diminution par rapport au budget 2020 (- 2.1 %) et également en diminution par rapport aux comptes de l'année 2019 (- 15.4 %).

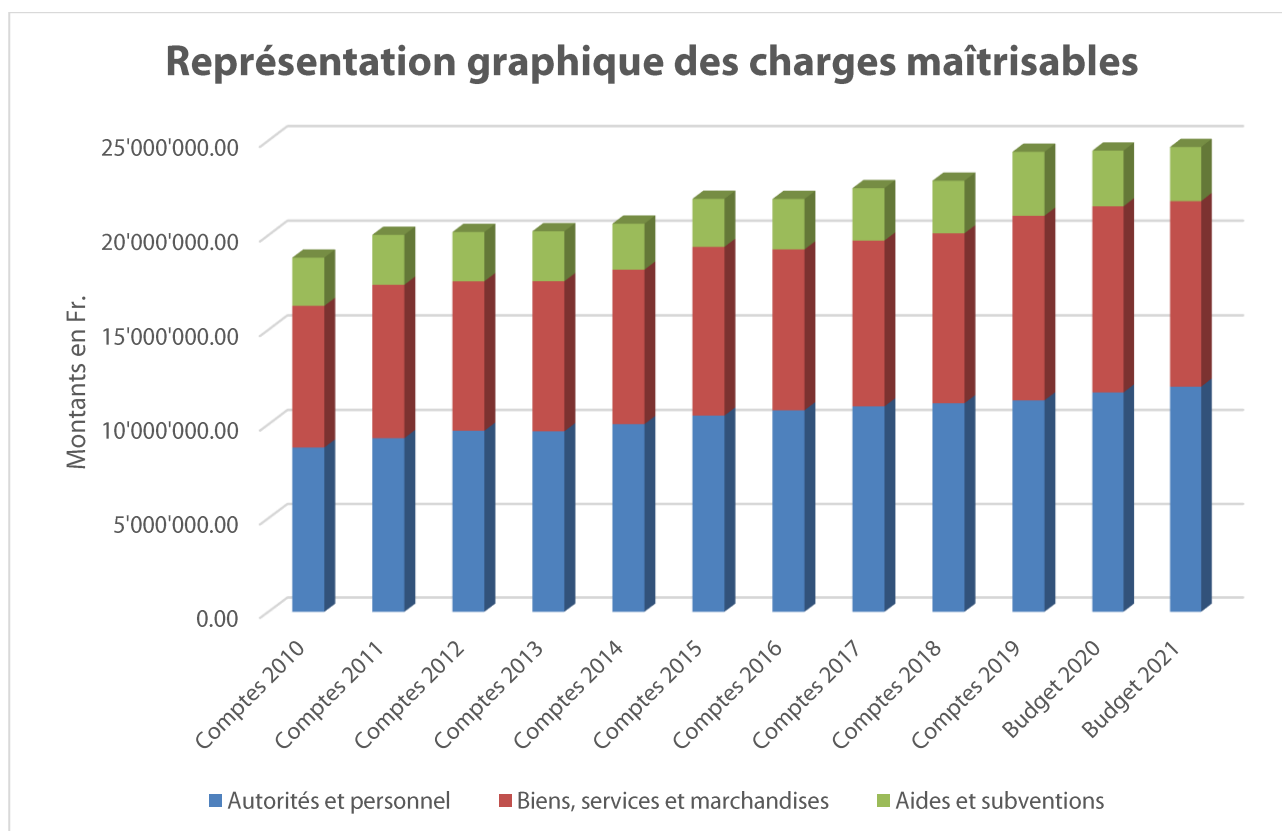
La diminution par rapport aux comptes 2019 provient pour l'essentiel de la suppression de l'AVASAD.

Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre les budgets 2021 et 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	857'260.—	859'760.—	- 2'500.—	- 0.29 %
Participation aux transports publics	945'157.—	1'037'837.—	- 92'680.—	- 8.93 %
Ligne de bus urbain	432'500.—	432'500.—	0.—	0.00 %
Aides individuelles prévoyance sociale	85'520.—	70'600.—	14'920.—	21.13 %
Reprise de l'AVASAD par le Canton de Vaud	0.—	0.—	0.—	0.00 %
Total	2'320'437.—	2'400'697.—	- 80'260.—	- 3.34 %

Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecarts	Ecarts (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y compris l'ASAP)	857'260.—	651'109.28	206'150.72	31.66 %
Participation aux transports publics	945'157.—	833'285.10	111'871.90	13.43 %
Ligne de bus urbain	432'500.—	384'332.70	48'167.30	12.53 %
Aides individuelles prévoyance sociale	85'520.—	66'566.55	18'953.45	28.47 %
Reprise de l'AVASAD par le Canton de Vaud	0.—	893'872.—	- 893'872.—	- 100.00 %
Total	2'320'437.—	2'829'165.63	- 508'728.63	- 17.98 %

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2010

2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas une véritable influence.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales et des associations intercommunales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2021 et le budget 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	396'930.—	377'670.—	19'260.—	5.10 %
Amortissements	3'482'100.—	3'250'330.—	231'770.—	7.13 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'217'652.—	15'708'978.—	508'674.—	3.24 %
Total des charges non maîtrisables	20'096'682.—	19'336'978.—	759'704.—	3.93 %

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	396'930.—	389'279.38	7'650.62	1.97 %
Amortissements	3'482'100.—	3'391'044.38	91'055.62	2.69 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'217'652.—	15'348'837.96	868'814.04	5.66 %
Total des charges non maîtrisables	20'096'682.—	19'129'161.72	967'520.28	5.06 %

2.1.2.1. Intérêts passifs

Pour l'exercice 2021, l'estimation de la marge d'autofinancement est positive d'un peu plus de Fr. 3.4 mios. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, notre Commune pourra financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Les intérêts passifs au budget 2021 sont supérieurs d'un peu plus de Fr. 19'260.— que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Ceci est dû en partie à la prise en compte d'intérêts liés à de nouveaux emprunts pas encore attribués à des établissements bancaires, pour des investissements terminés.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en augmentation de 7.1 % par rapport au budget 2020 et de 2.7 % par rapport aux comptes 2019. Cette augmentation provient principalement de la prise en compte de nouveaux amortissements tels que ceux concernant l'Abbatiale, le bâtiment Payerne Airport, le Centre de Vie Infantile Les Passerelles à la rue de Guillermaux et le groupe scolaire de La Promenade.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Il est constaté une augmentation de plus de Fr. 868'000.— entre les comptes 2019 et le budget 2021. Cet écart est en partie dû à l'augmentation de l'alimentation au fonds de péréquation, même si la Commune de Payerne est bénéficiaire au final, ainsi que de l'augmentation des participations communales à l'ASIPE et l'ARAJ. Les frais pour le parascolaire ont augmenté de l'ordre de Fr. 193'000.— entre le budget 2021 et le budget 2020, ainsi que Fr. 278'000.— entre le budget 2021 et les comptes 2019.

Le coût par habitant concernant le réseau de la petite enfance est passé à Fr. 105.— au budget 2021 contre Fr. 86.— au budget 2020 et Fr. 68.43 aux comptes 2019.

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre les budgets 2021 et 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'787'200.—	4'805'252.—	- 18'052.—	- 0.38 %
Participation communale à l'ASIPE	4'307'120.—	4'006'420.—	300'700.—	7.51 %
Participation communale à l'ARAJ	1'057'560.—	857'510.—	200'050.—	23.33 %
Total	10'151'880.—	9'669'182.—	482'698.—	4.99 %

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'787'200.—	4'726'024.—	61'176.—	1.29 %
Participation communale à l'ASIPE	4'307'120.—	3'736'712.55	570'407.45	15.26 %
Participation communale à l'ARAJ	1'057'560.—	664'865.90	392'694.10	59.06 %
Total	10'151'880.—	9'127'602.45	1'024'277.55	11.22 %

2.1.2.3.1. Etat de la situation de la participation à la cohésion sociale (ex facture sociale)

Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2021 et le décompte final pour l'année 2018 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Décompte 2018	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	607'421.—	742'158.—	- 134'737.—	- 18.15 %
3 ^e couche	3'735'705.—	3'647'810.—	87'895.—	2.41 %
Total de la cohésion sociale	4'343'126.—	4'389'968.—	- 46'842.—	- 1.07 %

La participation à la cohésion sociale est composée d'une 1^{ère} couche qui correspond aux prélèvements sur les recettes conjoncturelles des communes (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions et impôts sur les frontaliers). La 2^e couche concerne l'écrêtage (voir paragraphe ci-après). Quant à la 3^e couche, elle représente le solde à payer par l'ensemble des Communes après écrêtage.

Pour information, la Commune de Payerne n'est pas touchée par les aspects de la 2^e couche de la participation à la cohésion sociale qui concernent l'écrêtage. Sont touchées par l'écrêtage toutes les communes dont le point d'impôt par habitant est supérieur au taux moyen de toutes les communes.

Les acomptes inclus dans le budget 2021 sont inférieurs d'environ Fr. 46'000.— à ceux figurant dans le décompte final de l'année 2018. Cela représente une diminution de 1 % de notre participation au financement de la participation à la cohésion sociale.

Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2021 et le décompte final pour l'année 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Décompte 2019	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	607'421.—	607'421.—	0.—	0.00 %
3 ^e couche	3'735'705.—	3'623'755.—	111'950.—	3.09 %
Total de la cohésion sociale	4'343'126.—	4'231'176.—	111'950.—	2.65 %

Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2021 et le budget 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	607'421.—	742'158.—	- 134'737.—	18.15 %
3 ^e couche	3'735'705.—	3'649'361.—	86'344.—	2.37 %
Total de la cohésion sociale	4'343'126.—	4'391'519.—	- 48'393.—	- 1.10 %

Les acomptes inclus dans le budget 2021 sont inférieurs d'environ Fr. 48'000.— à ceux figurant dans les acomptes 2020. Cela représente une diminution de 1 % de notre participation à la cohésion sociale. Quand bien même, la participation à la cohésion sociale à charge de l'ensemble des communes vaudoises a diminué de 1.09 %.

On peut constater que la part de la Ville de Payerne à la cohésion sociale est passée de Fr. 2.76 mios aux comptes 2010 à environ Fr. 4.3 mios pour le budget 2021, soit une augmentation de Fr. 1.54 mios (+ 55.8 %).

2.1.2.3.2. Charges péréquatives – Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2021 et le budget 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Différence	Différence (en %)
Participation à la cohésion sociale	4'343'126.—	4'391'518.—	48'392.—	- 1.10 %
Alimentation fonds péréquation	4'787'196.—	4'805'252.—	18'056.—	- 0.38 %
Retour sur la péréquation directe	- 11'691'808.—	- 11'113'464.—	578'344.—	- 5.20 %
Réforme policière	757'329.—	747'318.—	- 10'011.—	1.34 %
Total péréquation directe horizontale nette	- 1'804'157.—	- 1'169'376.—	634'781.—	54.28 %

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2021 et le décompte final de l'année 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Décompte final 2019	Différence	Différence (en %)
Participation à la cohésion sociale	4'343'126.—	4'231'175.—	111'951.—	2.65 %
Alimentation fonds péréquation	4'787'196.—	4'934'891.—	- 147'695.—	- 2.99 %
Retour sur la péréquation directe	- 11'691'808.—	- 11'926'542.—	234'734.—	- 1.97 %
Réforme policière	757'329.—	744'352.—	12'977.—	1.74 %
Total péréquation directe horizontale nette	- 1'804'157.—	- 2'016'124.—	211'967.—	- 10.51 %

Nous constatons que le système préquatif nous est légèrement défavorable d'un peu moins de Fr. 211'000.— par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2019.

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2021 et le décompte final de l'année 2018 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Décompte final 2018	Différence	Différence (en %)
Participation à la cohésion sociale	4'343'126.—	4'389'968.—	- 46'842.—	- 1.07 %
Alimentation fonds péréquation	4'787'196.—	4'732'416.—	54'780.—	1.16%
Retour sur la péréquation directe	- 11'691'808.—	- 10'677'869.—	- 1'013'939.—	- 9.50 %
Réforme policière	757'329.—	768'138.—	- 10'809.—	- 1.41 %
Total péréquation directe horizontale nette	- 1'804'157.—	- 787'347.—	- 1'016'810.—	129.14 %

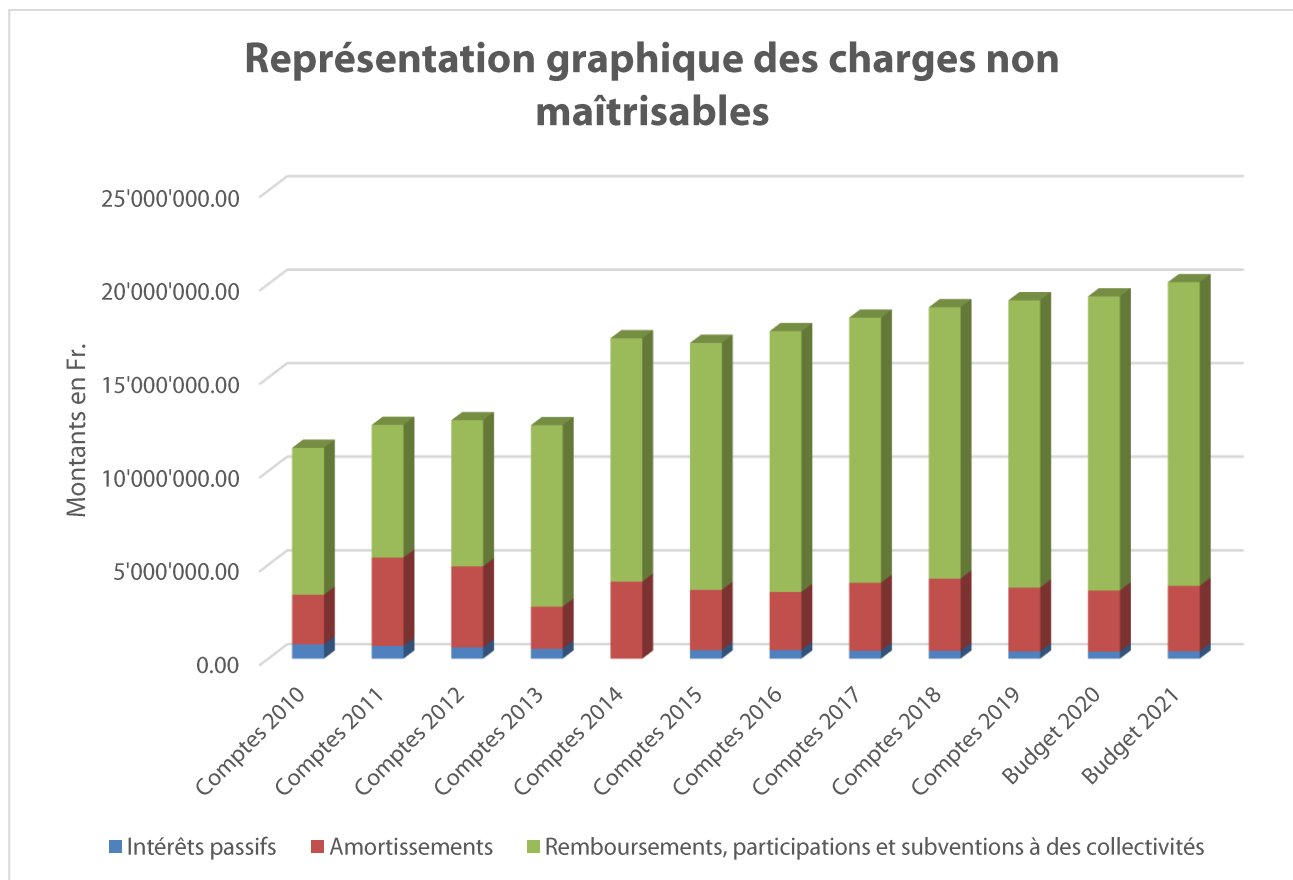
Ainsi, nous constatons que le système péréquatif nous est globalement favorable, d'un peu plus de Fr. 1 mio par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2018.

2.1.2.3.3. Transports publics

Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté au budget 2021 :

- Lignes régionales : bassin n° 2 Broye :	Fr. 945'157.—
- Ligne de bus urbain :	Fr. 432'500.—
Total	<u>Fr. 1'377'657.—</u>

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2010 :



2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux attributions à des fonds et financements spéciaux ;
- les charges relatives aux imputations internes.

2.1.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne.

2.1.3.2. Imputations internes (charges)

Il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces charges sont entièrement compensées par des revenus correspondant à ces mêmes imputations.

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2021 et le budget 2020 (en Fr.)

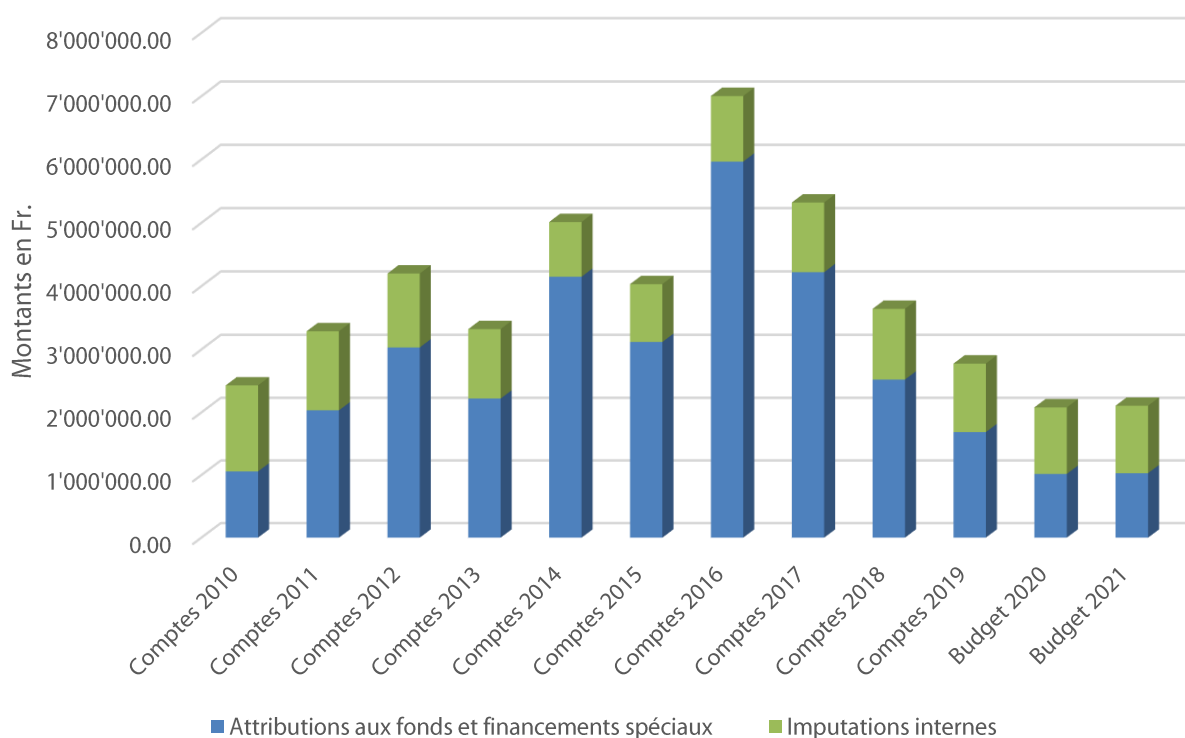
Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'027'940.—	1'017'670.—	10'270.—	1.01 %
Imputations internes (charges)	1'077'910.—	1'062'070.—	15'840.—	1.49 %
Total des charges internes	2'105'850.—	2'079'740.—	26'110.—	1.26 %

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'027'940.—	1'683'895.50	- 655'955.50	- 38.95 %
Imputations internes (charges)	1'077'910.—	1'093'027.50	- 15'117.50	- 1.38 %
Total des charges internes	2'105'850.—	2'776'923.—	- 671'073.—	- 24.17 %

L'écart important constaté au niveau des attributions aux fonds et financements spéciaux avec les comptes 2019 provient essentiellement des attributions effectuées lors du bouclage des comptes 2019 pour un montant de Fr. 500'000.—, le solde correspondant à des activités communales financées par des taxes.

Représentation graphique des charges internes



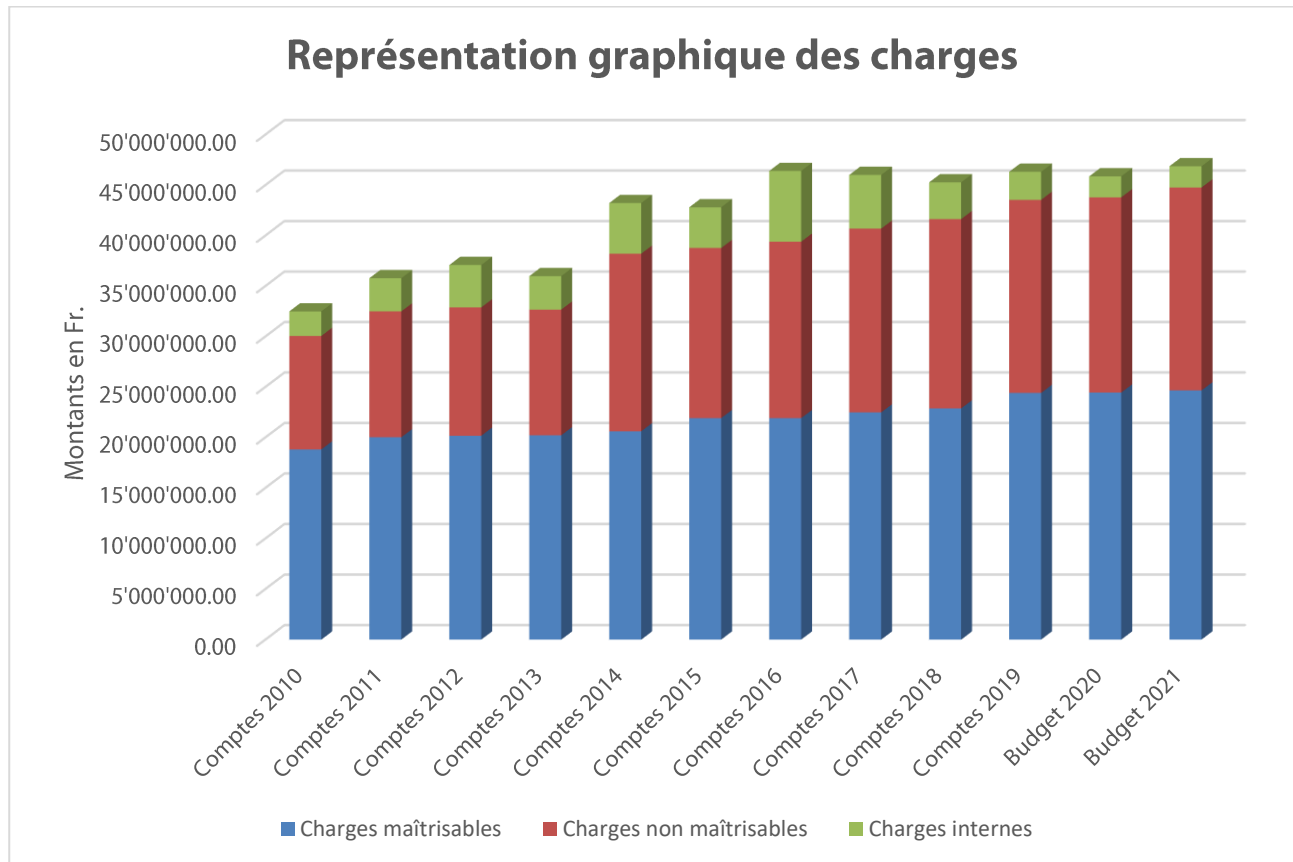
2.2. Analyse des charges – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2021, au budget 2020, aux comptes 2019 ainsi qu'aux comptes 2018 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Autorités et personnel	11'993'075.—	11'685'015.—	11'270'443.20	11'114'015.55
Biens, services et marchandises	9'807'627.—	9'838'921.—	9'754'380.12	8'987'225.19
Aides et subventions	2'860'437.—	2'923'197.—	3'382'419.23	2'776'179.86
Sous-total charges maîtrisables	24'661'139.—	24'447'133.—	24'407'242.55	22'877'420.60
Intérêts passifs	396'930.—	377'670.—	389'279.38	417'705.83
Amortissements	3'482'100.—	3'250'330.—	3'391'044.38	3'846'205.46
Remboursements et subventions à des collectivités	16'217'652.—	15'708'978.—	15'348'837.96	14'491'450.70
Sous-total charges non maîtrisables	20'096'682.—	19'336'978.—	19'129'161.72	18'755'361.99
Attribution fonds et financements spéciaux	1'027'940.—	1'017'670.—	1'683'895.50	2'523'120.41
Imputations internes (charges)	1'077'910.—	1'062'070.—	1'093'027.50	1'118'142.50
Sous-total charges internes	2'105'850.—	2'079'740.—	2'776'923.—	3'641'262.91
TOTAL DES CHARGES	46'863'671.—	45'863'851.—	46'313'327.27	45'274'045.50

Il est à relever que la part des charges maîtrisables se situe aux alentours de 52.6 % du total des charges. En ne prenant pas en compte les lignes « Autorités et personnel » et « Aides et subventions », elles ne se situent plus qu'à 20.9 %.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2010



2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2004 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2021 et le budget 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	19'266'000.—	19'444'000.—	- 178'000.—	- 0.92%
Part à des recettes cantonales sans affectation	412'000.—	362'000.—	50'000.—	13.81%
Total des revenus fiscaux	19'678'000.—	19'806'000.—	- 128'000.—	- 0.65%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévu dans le budget 2021 est inférieur à celui calculé dans l'élaboration du budget 2020 (- 0.65 %). Ceci est en partie dû à une prise en considération partielle des effets de la crise sanitaire Covid-19. Un impact plus important aura certainement lieu sur les comptes de l'exercice 2022.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021 (Taux de 73.0)	Comptes 2019 (Taux de 75.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	19'266'000.—	19'644'862.35	- 378'862.35	- 1.93 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	412'000.—	424'267.30	- 12'267.30	- 2.89 %
Total des revenus fiscaux	19'678'000.—	20'069'129.65	- 391'129.65	- 1.95 %

Ainsi, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2021 est inférieur de - 1.95 % par rapport à celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2019. Cette différence s'explique par la réduction de notre taux d'imposition, la réduction de l'impôt sur les successions et donations ainsi que la prise en compte des effets de la RIE III entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en Fr.)	Impôt sur le revenu (en Fr.) au taux de 73
Total acomptes 2019 facturés tenant compte de nouveaux contribuables	12'700'000.—	
Augmentation des acomptes de + 3 % à – 3 % tenant compte des effets Covid-19	0.—	
Total acomptes prévisibles pour 2021	12'700'000.—	12'700'000.—
Décomptes finaux sur années antérieures		500'000.—
Impôts sur les prestations en capital		300'000.—
Impôts à la source (y compris frontaliers)		800'000.—
Impôts récupérés sur les personnes physiques		100'000.—
Total porté au budget 2021		14'400'000.—

2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en Fr.)	Impôt sur la fortune (en Fr.) au taux de 73
Total acomptes 2019 facturés tenant compte de nouveaux contribuables	1'160'000.—	
Augmentation des acomptes de + 3 % à – 3 % tenant compte des effets Covid-19	0.—	
Total acomptes prévisibles pour 2021	1'160'000.—	1'160'000.—
Décomptes finaux sur années antérieures		200'000.—
Total porté au budget 2021		1'360'000.—

2.3.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice net (en Fr.) au taux de 73 %
Total acomptes prévisibles pour 2021	880'000.—
Compensation cantonale suite entrée en vigueur RIE III	81'306.—
Total porté au budget 2021	961'306.—

Nous avons intégré la répartition de la compensation cantonale de Fr. 31.6 mios. Pour notre Commune, cela représente une recette supplémentaire d'environ Fr. 81'306.—.

Il est important de préciser que cet impôt peut être considéré comme très aléatoire car il peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre.

2.3.1.4. Impôt sur le capital des sociétés

Durant l'année 2009, une modification de la Loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire de l'impôt sur le capital l'impôt sur le bénéfice).

De plus, dès le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés, le taux est passé de 1.2 ‰ à 0.6 ‰.

Malgré ceci et tenant compte des chiffres ressortant des comptes 2019 ainsi que la situation provisoire au 30 septembre 2020, nous avons légèrement augmenté ce montant au budget 2020 portant ce dernier à Fr. 90'000.—.

2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relative à l'impôt sur les droits de mutation, un montant identique à celui qui a été intégré dans le cadre de l'élaboration du budget 2020 et correspondant également à la moyenne des 10 dernières années.

2.3.1.6. Impôts sur les successions et les donations

Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre, à cause de son caractère très aléatoire. Cet impôt a été amendé, dans le cadre de l'arrêté d'imposition 2019 (cf. préavis n° 14/2018), lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2018 par la suppression de l'impôt communal sur les successions et donations en ligne directe descendante. Nous nous sommes basés sur l'effectif ressortant des comptes 2019 ainsi que du budget 2020 et avons légèrement augmenté ce poste, le portant ainsi à Fr. 200'000.—.

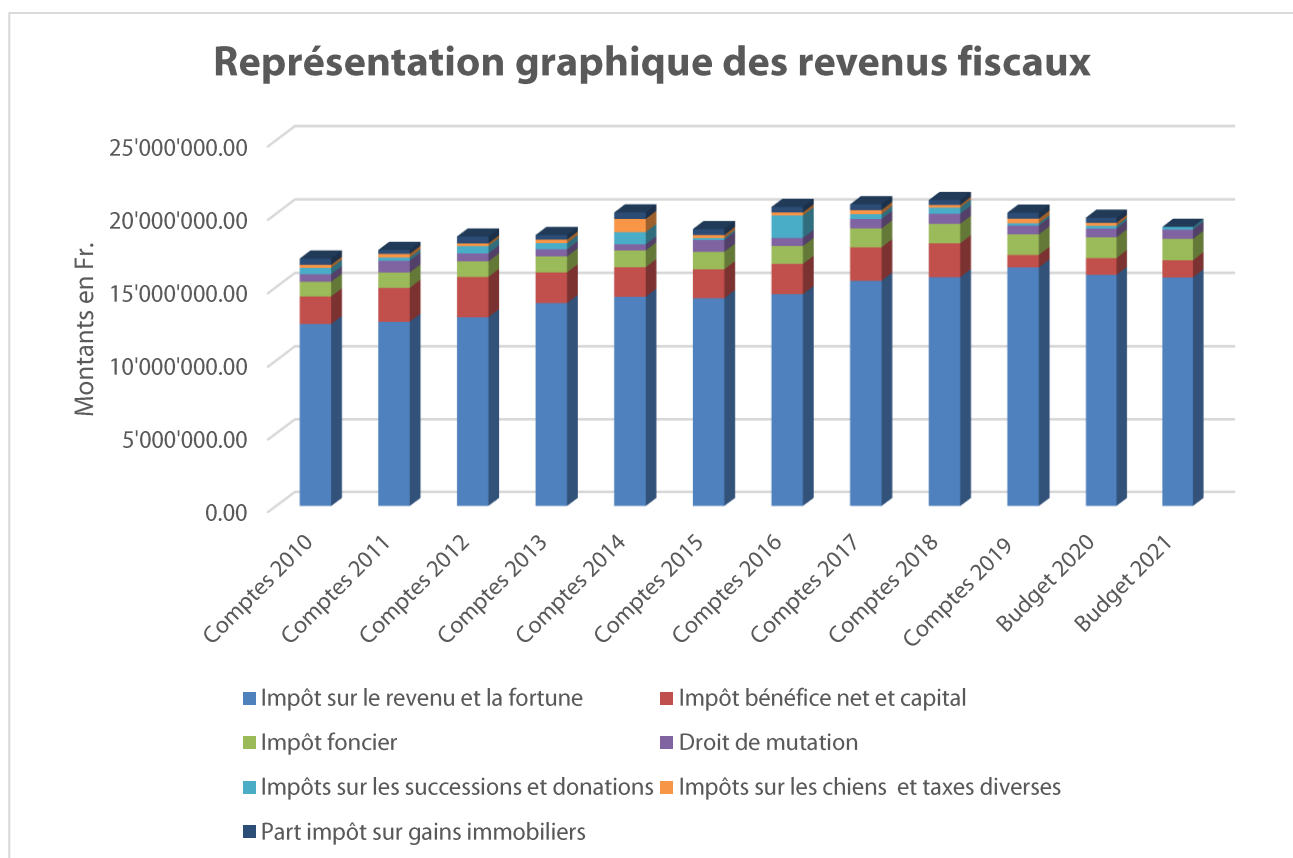
2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre, nous avons pris en compte une augmentation de l'ordre de de Fr. 50'000.— par rapport au budget 2020 portant ainsi cet impôt à Fr. 400'000.—.

2.3.1.8. Recettes fiscales – Conclusions

Globalement, par rapport aux comptes 2019, les recettes fiscales diminuent de Fr. 391'000.— soit une régression de 1.95 %. Cette diminution est principalement due à l'application du taux d'imposition pour 2021 de 73 % au lieu de 75 %.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2010



2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2021 et le budget 2020 (en Fr.)

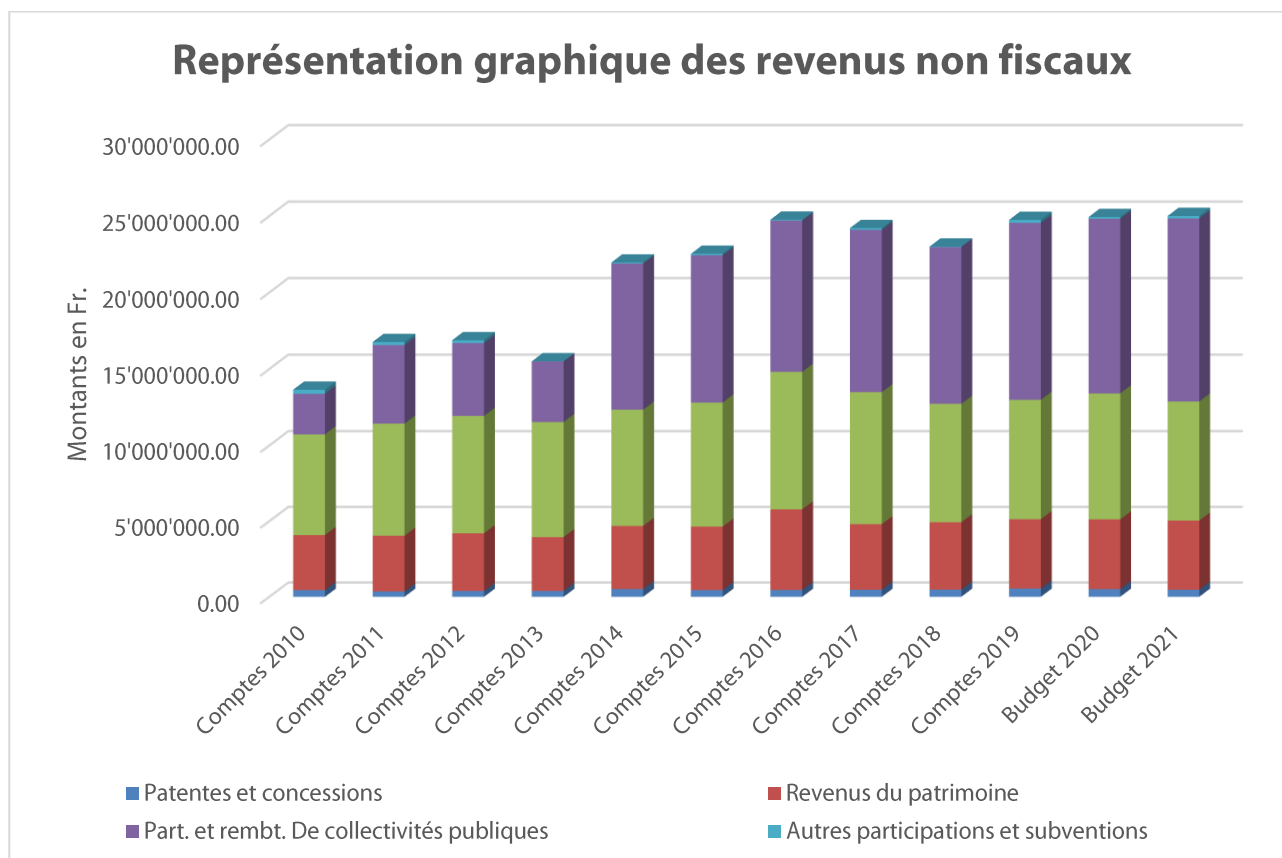
Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	465'000.—	510'000.—	- 45'000.—	- 8.82 %
Revenus du patrimoine	4'563'401.—	4'610'375.—	- 46'974.—	- 1.02 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	7'852'400.—	8'288'000.—	- 435'600.—	- 5.26 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	11'963'457.—	11'416'479.—	546'978.—	4.79 %
Autres participations et subventions	165'600.—	109'100.—	56'500.—	51.79 %
Total des revenus non fiscaux	25'009'858.—	24'933'954.—	75'904.—	0.30 %

Nous constatons une augmentation globale de l'ordre de Fr. 76'000.— (0.3 %) des revenus non fiscaux entre le budget 2021 et le budget 2020. Cette augmentation provient essentiellement d'une augmentation des revenus aux participations et remboursements de collectivités publiques dont l'augmentation entre le budget 2021 et le budget 2020 du fonds de péréquation retour et les dépenses thématiques représente Fr. 579'387.—. Il faut également prendre en considération la baisse des taxes, émoluments et produits des ventes de l'ordre de Fr. 435'600.— (constituée entre autre à raison de Fr. 200'000.— par la réduction des taxes de raccordement et par Fr. 165'000.— sur les ventes d'exploitations agricoles et viticoles).

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	465'000.—	547'660.55	-82'660.55	- 15.09 %
Revenus du patrimoine	4'563'401.—	4'584'084.38	- 20'683.38	- 0.45 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	7'852'400.—	7'858'933.94	- 6'533.94	- 0.08 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	11'963'457.—	11'570'634.50	392'822.50	3.39 %
Autres participations et subventions	165'600.—	186'355.65	- 20'755.65	- 11.14 %
Total des revenus non fiscaux	25'009'858.—	24'747'669.02	262'188.98	1.06 %

Globalement, les revenus non fiscaux sont en augmentation par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2019 (1 %), ceci également à l'instar des recettes découlant de la péréquation pour un montant de l'ordre de Fr. 662'000.—.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2010 :**2.3.3. Revenus internes**

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Il convient de rappeler que ces revenus internes sont des opérations purement comptables sans influence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne. Les imputations internes (revenus) n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces revenus sont entièrement compensés par des charges correspondant à ces mêmes imputations.

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2021 et le budget 2020 (en Fr.)

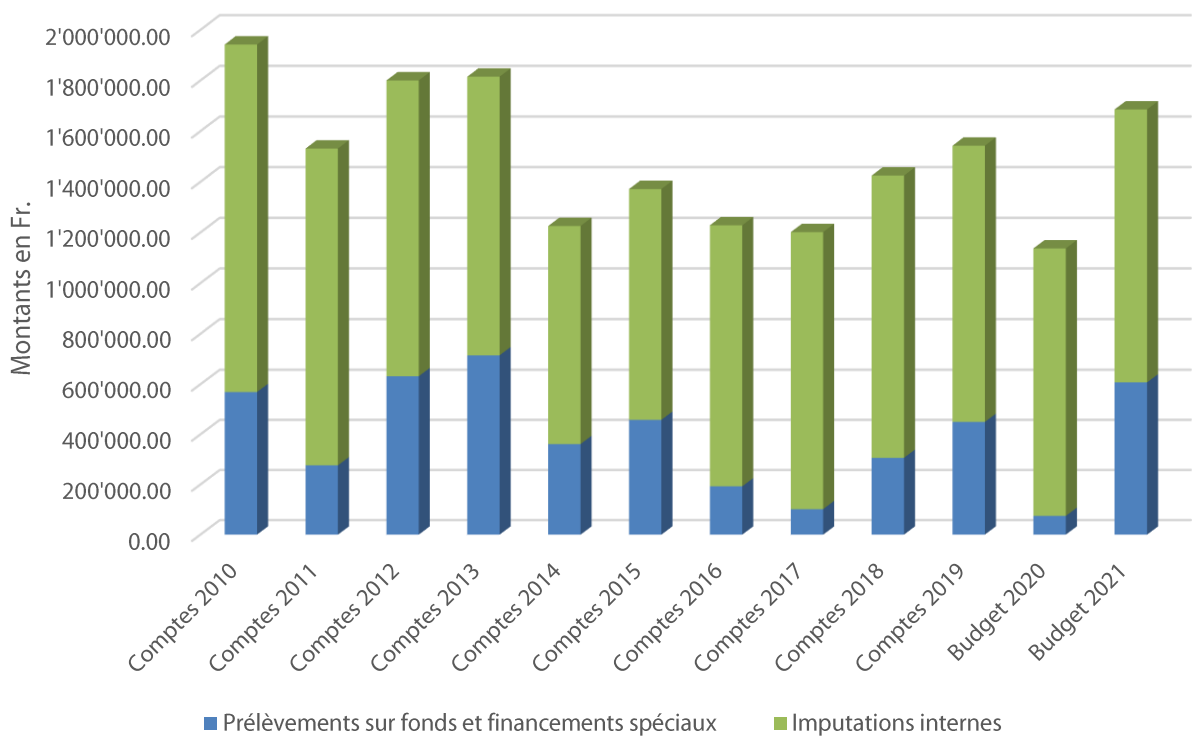
Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Ecarts	Ecarts (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	607'727.—	75'005.—	532'722.—	710.25 %
Imputations internes (revenus)	1'077'910.—	1'062'070.—	15'840.—	1.49 %
Total des revenus internes	1'685'637.—	1'137'075.—	548'562.—	48.24 %

L'écart de 710 % constaté sur les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux entre le budget 2021 et le budget 2020 provient essentiellement de la dissolution partielle du fonds de renouvellement et rénovation du SDIS de Payerne à raison de Fr. 153'822.—, ainsi que la dissolution de la provision pour la facture sociale de Fr. 350'000.—.

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2021 et les comptes 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2021	Comptes 2019	Ecart	Ecart (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	607'727.—	449'755.11	157'971.89	35.12 %
Imputations internes (revenus)	1'077'910.—	1'093'027.50	- 15'117.50	- 1.38 %
Total des revenus internes	1'685'637.—	1'542'782.61	142'854.39	9.26 %

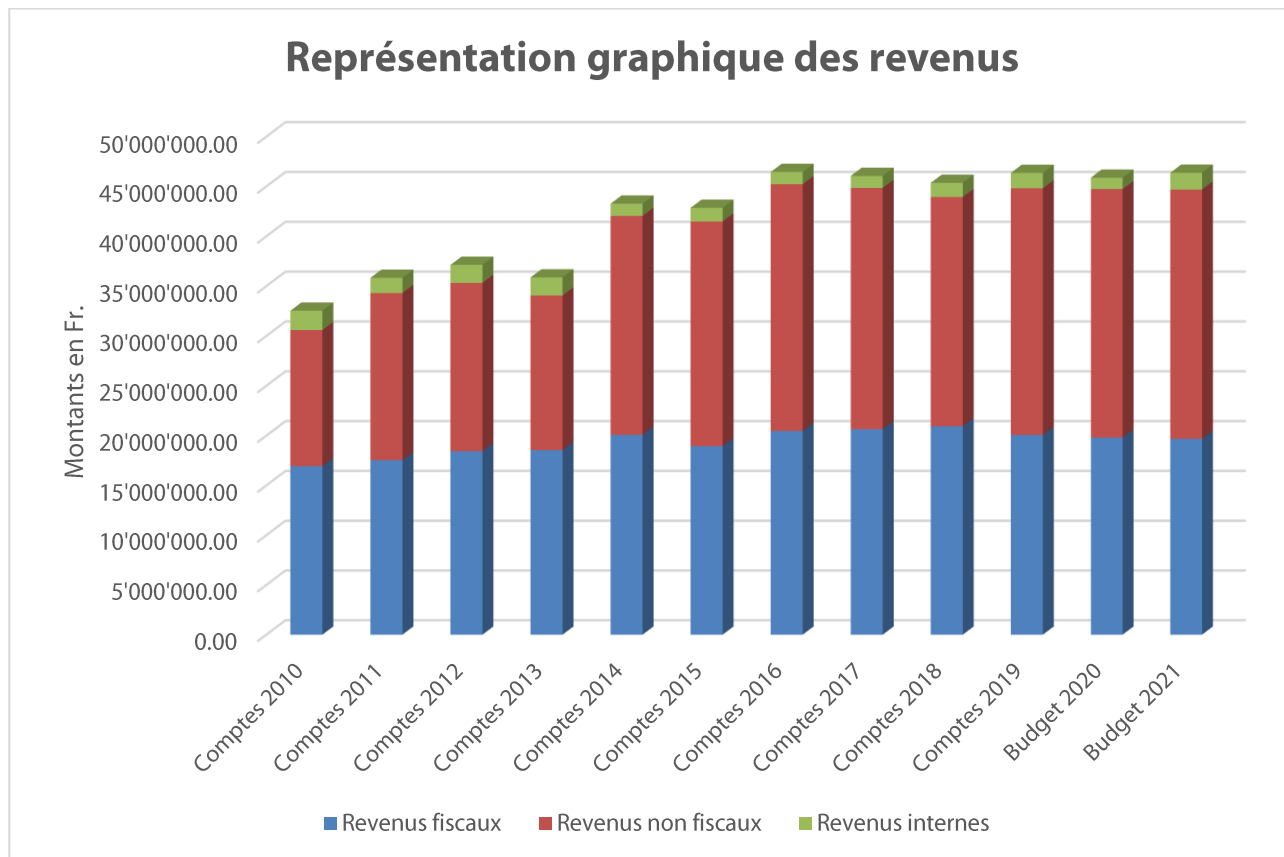
Représentation graphique des revenus internes



2.4. Analyse des revenus – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2021, au budget 2020, aux comptes 2019 ainsi qu'aux comptes 2018 :

Intitulé	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Impôt sur le revenu et la fortune	15'660'000.—	15'840'000.—	16'343'572.46	15'674'563.74
Impôt sur le bénéfice net et le capital	1'170'000.—	1'188'000.—	841'637.00	2'304'853.90
Impôt foncier	1'450'000.—	1'410'000.—	1'406'155.30	1'327'217.30
Droits de mutation	630'000.—	630'000.—	604'071.85	687'566.80
Impôts sur successions et donations	190'000.—	190'000.—	152'337.10	420'748.70
Impôt sur les chiens et taxes diverses	178'000.—	198'000.—	308'606.49	177'655.45
Part impôt sur les gains immobiliers	400'000.—	350'000.—	412'749.45	335'449.80
Sous-total revenus fiscaux	19'678'000.—	19'806'000.—	20'069'129.65	20'928'055.69
Patentes et concessions	465'000.—	510'000.—	547'660.55	476'908.—
Revenus du patrimoine	4'563'401.—	4'610'375.—	4'584'084.38	4'455'138.82
Taxes, émoluments et produits ventes	7'852'400.—	8'288'000.—	7'858'933.94	7'782'639.29
Participations et remboursements de collectivités publiques	11'963'457.—	11'416'479.—	11'570'634.50	10'246'930.25
Autres participations et subventions	165'600.—	109'100.—	186'355.65	31'046.70
Sous-total revenus non fiscaux	25'009'858.—	24'933'954.—	24'747'669.02	22'992'663.06
Prélèvements fonds et financements spéciaux	607'727.—	75'005.—	449'755.11	306'586.14
Imputations internes (revenus)	1'077'910.—	1'062'070.—	1'093'027.50	1'118'142.50
Sous-total revenus internes	1'685'637.—	1'137'075.—	1'542'782.61	1'424'728.64
TOTAL DES REVENUS	46'373'495.—	45'877'029.—	46'359'581.28	45'345'447.39

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2010**3. Commentaires****3.1. Chapitre 1 : Administration générale****1100 Administration générale**

3193.00 Augmentation des cotisations de l'ARBV ces dernières passant à Fr. 11.— au lieu de Fr. 8.— par habitant.

4361.00 Abandon du programme « Prolog Emploi ».

1110 Votations et registre civique

3003.00 }
3189.00 } Augmentation de ces frais en prévision des élections municipales 2021.

1520 Abbatale et Musée

3653.01 Participation communale à l'ASAP (cf. préavis n° 10/2017) adaptée pour 2021.

1530 Activités culturelles et de loisirs

3653.76 Nouvelle participation communale en soutien à l'association 181°.

1550 Service de la Jeunesse et intégration

Ce chapitre est remplacé par le nouveau chapitre 1560 Service de la cohésion sociale.

1560 Service de la cohésion sociale

3161.00 Augmentation du loyer, déménagement à la route de Grandcour.

1600 Office du Tourisme

3904.00 Suppression de cette imputation interne de loyer, les bureaux de l'Office du Tourisme Estavayer-Payerne n'étant plus dans le bâtiment du Café du Marché.

1800 Transports publics

3657.00 Contribution financière pour les lignes de trafic régional conformément aux prévisions transmises par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

3659.02 } Dès 2020, l'Administration communale a pris en charge la vente des billets CFF en lieu et
4359.01 } place de l'Office du Tourisme. Le renouvellement de l'achat de 2 abonnements pour 2021 a
été porté au budget. Par contre, les ventes de billets ont été réduites devant l'incertitude
des conséquences découlant de la crise sanitaire Covid-19.

4657.01 Réduction des subventions estimées pour 2021.

1900 Informatique

4359.00 Augmentation des prestations diverses liées au centre d'impression, notamment par les conventions informatiques liées à diverses associations.

3.2. Chapitre 2 : Finances**2000 Bourse et comptabilité**

3011.00 Voir commentaire page 5 du présent préavis.

2100 Impôts

Les recettes d'impôts ont été budgétisées en fonction du taux d'imposition maintenu à 73 points (cf. préavis n° 22/2020).

Nous avons également tenu compte des impacts potentiels de la crise sanitaire Covid-19 de l'ordre de - 2 % sur les personnes physiques et de - 5 % sur les bénéfices des personnes morales.

4519.00 Participation de l'Etat de Vaud à la compensation partielle de l'introduction de la RIE III.

2200 Rendement des titres et créances

3520.00 }
 4520.00 } Montants péréquatifs 2021 ressortant de la situation établie par la Direction des affaires
 4520.02 } communales et droit politique de l'Etat de Vaud.

2270 Caisse intercommunale de pensions - CIP

3223.71 CIP 300733.1, prêt à renouveler en 2021. Le taux estimé au budget est de 1 %.

2280 Divers emprunts

3210.00 Prise en comptes de futurs intérêts sur emprunts (liés à des investissements terminés) non encore consolidés auprès d'établissements financiers.

2290 Imputations internes d'intérêts

Prise en compte d'un taux d'intérêt moyen de 2 %.

4909.54 }
 4909.86 }
 4909.91 } Prise en compte d'un nouvel intérêt sur le capital engagé, voir également les comptes
 4909.92 } n°s 3909.00.3532, 3909.00.5050, 3909.00.3516, 3909.00.3500.
 4909.93 }

3.3. Chapitre 3 : Domaines et bâtiments**3200 Forêts**

3146.00 Entretien courant comprenant notamment les frais d'améliorations foncières pour Champ-Cheval et les jardins familiaux.

3140 Jardins familiaux

Nouveau chapitre

3210 Refuges forestiers

3141.01 Entretien courant comprenant notamment la rénovation des dortoirs au refuge des Cadets pour un montant de Fr. 15'000.—.

3300 Cave communale

4355.05 }
 4355.08 } Réduction de nos ventes de moûts et vins tenant compte des effets de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que de la baisse prévisible des manifestations en 2021.

3500 Bâtiments divers

3011.01 à 3051.00 Ces comptes doivent être analysés dans leur ensemble.

3312.00 Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif au préavis n° 12/2019, achats de véhicules pour le service bâtiments, pour un montant de Fr. 6'500.—.

4356.00 Prise en compte de nouvelles prestations facility management pour l'ASAP.

3503 Bâtiment rue de la Boverie

4231.00 Prise en compte de nouvelles locations sur une période de 10 mois.

3504 Bâtiment de La Vente

4231.00 Prise en compte d'un loyer estimé sur une période de 10 mois.

3514 Bâtiment Place du Marché

4231.00 Prise en compte d'une location supplémentaire par la location du restaurant pour un montant de l'ordre de Fr. 15'000.—.

4904.00 } Suppression de cette imputation interne de loyer, les bureaux de l'Office du Tourisme
3904.00 } Estavayer-Payerne n'étant plus dans le bâtiment du Café du Marché.

3516 Payerne Airport

3121.00 à 3186.00 Le budget représente les coûts de maintenance projetés sur la base du budget et crédit complémentaire 2020. Il est peut-être opportun de préciser que les charges d'exploitation notamment les consommations de chauffage, électricité, nettoyage figurent en produit avec les loyers dans la mesure où elles sont payées par les locataires du bâtiment.

3303.07 Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif au préavis n° 01/2017, Bâtiment Payerne Airport, pour un montant de Fr. 17'630.—.

3531 Hôtel de Ville

3141.00 Entretien courant comprenant notamment les frais de sécurisation des portes des 1^{er} et 2^e étages pour un montant de l'ordre de Fr. 25'000.—.

3532 Abbatale

3141.00 Entretien courant comprenant notamment les frais de monitoring des fissures pour un montant de l'ordre de Fr. 25'000.—.

3312.00 Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif au préavis n° 10/2017, Mise en valeur de l'Abbatale Etape 2 pour un montant de Fr. 175'250.— ainsi qu'au préavis n° 04/2018, Déplacement et restauration des fontaines pour un montant de l'ordre de Fr. 13'850.—.

3312.02 Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif au préavis n° 06/2020, Achat de mobilier pour manifestations publiques, pour un montant de Fr. 23'500.—.

3535 Halle des Fêtes

- 4271.03 }
4271.07 } Prise en compte de réductions importantes des locations devant l'incertitude des conséquences découlant de la crise sanitaire Covid-19.

3.4. Chapitre 4 : Travaux**4200 Urbanisme**

- 3185.00 Honoraires courants tenant compte de prestations complémentaires relatives à des nouveaux mandats d'aménagements et d'études diverses.
- 3185.01 Frais courant comprenant notamment les mesures d'effarouchements liées aux corbeaux freux pour un montant de l'ordre de Fr. 15'000.— (cf. préavis n° 15/2019).

4300 Réseau routier et voirie

- 3142.03 Entretien courant comprenant notamment les frais liés à la réfection de la passerelle des Rammes pour un montant de l'ordre de Fr. 15'000.—.

4410 Cimetière

- 3145.01 Entretien courant comprenant notamment les frais d'aménagement et la pose d'enrobé sur le chemin venant du carrefour pour un montant de l'ordre de Fr. 32'000.—.

4500 Ordures ménagères

- 3301.01 Augmentation des pertes sur débiteurs suites aux nombreuses poursuites engagées et pour lesquelles l'Office délivre des actes de défauts de biens.

4630 Réseau d'égouts et d'épuration

- 3144.00 Entretien courant comprenant notamment des remplacements de couvercles/regards et des contrôles de caméras pour un montant de l'ordre de Fr. 25'000.—.

4700 Cours d'eau et rives

- 3147.01 }
4516.00 } Entretien courant comprenant notamment des frais d'étude « Castors » au canal des Aventuries pour un montant de Fr. 15'000.— compensés par des subventions supplémentaires de l'ordre de 95 %.

3.5. Chapitre 5 : Instruction publique et cultes**5020 Bâtiments scolaires divers**

- 4271.09 Augmentation des loyers des salles de classes facturés à l'ASIPE pour un montant de l'ordre d'un peu plus de Fr. 100'000.—.

5050 Groupe Scolaire de La Promenade

3141.12 Entretien courant comprenant notamment les frais de remise en état d'un parquet de salle à l'Ancienne Promenade pour un montant de l'ordre de Fr. 12'000.—.

3312.00 Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif au préavis 05/2018, 3^e étape de rénovation du Centre Sportif de La Promenade – travaux intérieurs, pour un montant de Fr. 86'700.—.

5080 Centre sportif Les Rammes (part écoles)

4271.05 Réduction des loyers facturés à l'Ecole Professionnelle pour 2021.

5100 Enseignement primaire

Depuis le 1^{er} janvier 2018, selon la révision de la loi (LAJE), les communes sont obligées d'offrir, comme prestations parascolaires, un accueil de midi pour les élèves de tous les degrés scolaires et un accueil après l'école pour les enfants de 1 à 4P. La loi laissait jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour mettre sur pieds un accueil le matin pour les 1 à 6P ainsi qu'un accueil l'après-midi pour les 5 à 8P.

3522.01 Afin de répondre à ces obligations légales, l'ASIPE a ouvert depuis la rentrée scolaire 2020 une structure parascolaire à Grandcour et un accueil sous forme de cantine à Corcelles-près-Payerne. Pour la rentrée scolaire 2021, une nouvelle structure verra le jour dans le nouveau collège aux Rammes ainsi qu'à Corcelles-près-Payerne. Jusqu'à maintenant, seule une structure à Payerne, avec 48 places, était disponible. Celle-ci est complète la majeure partie du temps.

5400 Office d'orientation professionnelle

3512.00 Participation communale à raison de Fr. 1.40 par habitant.

5800 Paroisse catholique

3652.02 L'augmentation des frais de culte découle de la diminution des paroissiens protestants et de l'augmentation des paroissiens catholiques.

3.6. Chapitre 6 : Police**6100 Sécurité publique**

3511.00 Participation prévisionnelle communale à la réforme policière communiquée par la Direction des affaires communales et droit politique de l'Etat de Vaud.

6530 SDIS de Payerne

3521.00 Participation de la Commune de Payerne au SDIS Broye-Vully à raison de Fr. 38.— par habitant.

4801.00 Dissolution partielle du fonds de renouvellement et de rénovation du service du feu à raison de Fr. 153'822.—.

6600 Office communal de protection civile

3521.01 Participation de la Commune de Payerne à raison de Fr. 17.50 par habitant.

6800 Militaires, cantonnement STPA

4271.00 Réduction des locations devant l'incertitude des conséquences découlant de la crise sanitaire Covid-19.

3.7. Chapitre 7 : Sécurité sociale**7100 Service social communal**

3525.00 Contribution à l'Association du Réseau d'Accueil de Jour (ARAJ) à raison de Fr. 105.— par habitant.

3653.17 Participation communale de Fr. 5.— par habitant.

7200 Prévoyance sociale

3515.00 Participation prévisionnelle communale à la cohésion sociale communiquée par la Direction des affaires communales et droit politique de l'Etat de Vaud.

3515.05 Participation communale de Fr. 0.50 par habitant au fonctionnement de la RAS.

3515.07 Participation communale de Fr. 20.76 par habitant suite à la régionalisation des ACAS.

3515.09 Contribution des communes au budget de la Fondation pour l'accueil de jour à raison de Fr. 5.— par habitant, conformément à la loi y relative (LAJE article 46, alinéa 1).

4809.00 Dissolution du fonds de renouvellement et de rénovation « provision pour la facture sociale » à raison de Fr. 350'000.—.

3.8. Chapitre 8 : Services industriels**8100 Service des eaux**

3121.01 Augmentation de l'achat d'eau auprès de l'AIEPV en compensation de la diminution de nos propres sources.

3141.06 Entretien courant comprenant notamment des frais de mise en conformité des réservoirs de la Planche au Loup et de Nervaux pour un montant de l'ordre de Fr. 56'000.—.

4. Conclusions

Le budget 2021 présente un déficit de Fr. 490'176.— soit environ 1.05 % du total des charges de la Commune. Ce déficit présenté est en partie dû au manque de recettes fiscales estimées à cause de la situation économique touchée par la crise sanitaire Covid-19.

La marge d'autofinancement est encore positive de l'ordre de Fr. 3.4 mios, et en légère baisse par rapport à celle ressortant de nos comptes 2019. La Commune devrait ainsi pouvoir financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt. Pour le cas où elle devrait emprunter, les taux d'intérêts restent encore faibles et, de ce fait, il serait possible de se financer à des conditions favorables.

Nous relevons encore que ce budget a été établi au plus proche de la réalité tout en tenant compte des incertitudes actuelles liées à la crise sanitaire Covid-19.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 29/2020 de la Municipalité du 4 novembre 2020 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2021 dont le résumé est le suivant :

Total des charges :	Fr. 46'863'671.—
Total des revenus :	Fr. 46'373'495.—
Excédent de charges :	Fr. 490'176.—
Après :	
Amortissements :	Fr. 3'482'100.—
Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement :	Fr. 1'027'940.—
Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement :	Fr. 607'727.—

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 4 novembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Maillat

Annexe : Budget 2021

Municipal délégué : M. Edouard Noverraz